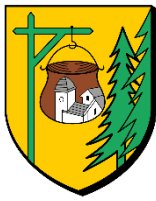


REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU JURA



Commune de  
**Mignovillard**  
Petit-Villard – Froidefontaine – Essavilly  
Communailles-en-Montagne

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM\_20160111\_17

### Séance du 11 janvier 2016

**Nombre de  
conseillers municipaux**

- En exercice : 21
- Présents : 16
- Votants : 17

**Date de la convocation :**

4 janvier 2016

**Date d'affichage :**

17 janvier 2016

L'an deux mil seize, le onze janvier à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Jean-Marie GIROD, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Stéphane BERQUAND, Jérôme BORNE, Anouck FRANÇOIS, Nicolas GRIFFOND (procuration à Claudine QUATREPOINT), Denis VERNEREY.

Mme Carmen VALLET a été désignée comme secrétaire de séance.

---

**Objet : Création de deux postes d'adjoints techniques  
de 1<sup>ère</sup> classe et suppression deux postes  
d'adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe**

M. le Maire rappelle au conseil municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique paritaire.

Considérant que M. Thierry MOUGET et M. Jean-Paul BOURGEOIS ont été nommés au grade d'adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe le 1<sup>er</sup> novembre 2005, ils peuvent prétendre à un avancement au grade d'adjoints techniques de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015 ;

Considérant que le comité paritaire du centre de gestion a rendu un avis favorable le 15 décembre 2016 à la proposition du Maire pour l'avancement de grade de M. Thierry MOUGET et M. Jean-Paul BOURGEOIS ;

M. le Maire propose au conseil municipal :

- la création de deux postes d'adjoints techniques de 1<sup>ère</sup> classe à raison de 35 h hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016
- la suppression deux postes d'adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 35 h hebdomadaires à compter du 31 décembre 2015.

Le conseil municipal accepte la proposition de M. le Maire et lui donne tout pouvoir pour signer les pièces nécessaires.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Florent Serrette', written over a horizontal line.

Florent SERRETTE